GREFF BOURGOGNE

QUELS PORTE-GREFFES TOLERANTS A LA SECHERESSE POUR LA BOURGOGNE

Fiche protocole n°3 : Rendement - Nombre et poids des grappes

Choix des placettes :

Minimum deux placettes de 10 ceps par modalité (couple porte-greffe/greffon). Les ceps choisis doivent être représentatifs de la parcelle.
Les placettes doivent être fixes donc marquées de façon durable en vue d'effectuer des observations sur plusieurs années (fil électrique par exemple).

Matériel :

- Compteur
- Sécateurs, seaux, balance
- Fiche de notation terrain
- Formulaire Landfiles

Période et fréquence de mesure :

Entre août et septembre. Un passage au moment du dernier contrôle maturité avant les vendanges.

Etapes du protocole :

1/ Observer toutes les grappes de chaque cep des placettes fixes marquées.

2/ Sur la fiche de notation terrain, inscrire le nombre de grappes pour chaque cep.

3/ Couper 10 grappes représentatives de la parcelle qui serviront au contrôle maturité.

4/ Peser l'ensemble des grappes coupées.

5/ Reporter sur Landfiles la somme des grappes observées et le poids des grappes coupées.

Résultat sur le rapport Landfiles :

Rendement (poids moyen par cep).

Février 2023 - Pôle Technique et Qualité du BIVB

BOURGOGNE
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Pour tout complément d'information

Marion WIMMER
marion.wimmer@bivb.com
06 78 82 35 74

GREFF BOURGOGNE
QUELS PORTE-GREFFES TOLERANTS A LA SECHERESSE POUR LA BOURGOGNE

Manon Pinot
m.pinot@yonne.chambagri.fr
06 72 95 60 36

Christine DUBUS
christine.dubus@sl.chambagri.fr
06 25 13 84 78

Marion TEMPE
marion.tempe@cote-dor.chambagri.fr
06 07 17 84 36

Fiche de notation terrain :

Cep observé	Nombre de grappes
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
TOTAL	